



Droits de succession au décès de mon père

Par **Alan 13**, le **27/05/2010** à **08:22**

Bonjour,

Mon père vient de décéder dans sa quatre vingt onzième année.

Nous sommes 2 enfants légitimes issus d'un premier mariage. Notre mère est décédée en 1947, et à cette époque, il n'existait pas de bien communautaire.

Mon père s'est remarié en 1950 avec une femme ayant un enfant de père inconnu. Ce dernier a été reconnu par mon père et devient ainsi un enfant légitime du couple.

Marié sous le régime communautaire, ils ont acquis un bien immobilier et réalisé quelques économies.

Quelles sont les démarches à faire dans l'immédiat au plan de la succession ?

j'aimerais connaître comment se répartira la succession au décès de son épouse âgée de 89 ans.

Merci de votre réponse, cordialement.